Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03123-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 031/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth BEFFY, Elisabeth DARROUX-OLIE, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Laurent ALBEROLA, Patrick SEYFRIED, Patricia POHER.

Absents représentés : Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickaël PROVOST procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD procuration à Myrianne DUPONT.

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade

VU le rapport de Monsieur le Maire, informant le Conseil Municipal des dispositions réglementaires concernant les ratios d'avancement de grade de la Collectivité.
Il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

VU l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis du CST en date du 17/10/2023

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03123-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **Par 16 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Patrick SEYFRIED ; Laurent ALBEROLA)**

- **Décide** de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité comme suit :

Tous les grades d'emploi à 100 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération, et notamment les arrêtés de nomination correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

La Secrétaire de séance
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 032/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth BEFFY, Elisabeth DARROUX-OLIE, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Laurent ALBEROLA , Patrick SEYFRIED, Patricia POHER.

Absents représentés :Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickaël PROVOST procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD procuration à Myrianne DUPONT.

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création d'un Poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème Classe

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que Monsieur Franck BALES occupe actuellement le Grade de Chef de Service de Police Municipal, avec les Fonctions de Responsable du Service PM et de la Police Pluri-Communale

CONSIDERANT que du fait de son ancienneté dans ce grade, Monsieur Franck BALES dispose aujourd'hui des conditions requises lui permettant d'accéder, par le biais des Lignes Directrices de Gestion, au Grade supérieur, celui intitulé « Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème Classe ».

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire, de créer un Poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème Classe à temps complet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

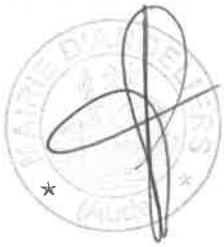
Après en avoir délibéré, et **17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Patrick Seyfried) :**

- **Décide de créer** un poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème Classe à temps complet,
- **Autorise** Monsieur le Maire à publier la création de ce poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, et à modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à la présente délibération, et notamment l'arrêté de nomination correspondant.

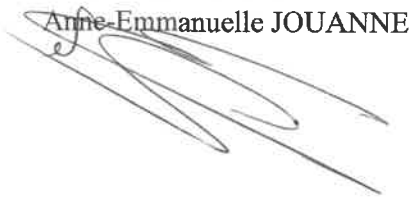
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER



La Secrétaire de séance
Anne-Emmanuelle JOUANNE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03323-DE

N° INSEE : 11012	COMMUNE D'ARGELIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/23

N°33/23

DECISION MODIFICATIVE N° 5

(Vote de crédits)

Date de convocation :	10/10/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	18
Nombre de membres présents :	14	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18	Abstention :	0

L'an 2023, le 19 octobre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de LETEISSIER Gérard

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIÉ, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth BEFFY, Elisabeth DARROUX-OLIE, François IZARD, Francoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Laurent ALBEROLA, Patrick SEYFRIED, Patricia POHER

Procurations : Antoine MICHEZ procuration à Gérard LETEISSIER, Julien COACOLO Procuration à Stéphane MOUCHARD, Mickaël PROVOST Procuration à Bruno RUIZ, Manon RENARD Procuration à Myrianne DUPONT

Absents : Macha CASTEL

Excusés : Antoine MICHEZ, Julien COACOLO, Mickaël PROVOST, Manon RENARD

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objets : REAJUST.CREDITS DEP FONCT ET INV - REMBT RECETTES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13461 (13) : Dotation d'équipement des te	21 780,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	21 780,00
	21 780,00		**21 780,00**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	21 780,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-500,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	500,00		
65888 (65) : Autres	-21 780,00		
65888 (65) : Autres	-5 163,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	5 163,00		
	0,00		

Total Dépenses	**21 780,00**	**Total Recettes**	**21 780,00**

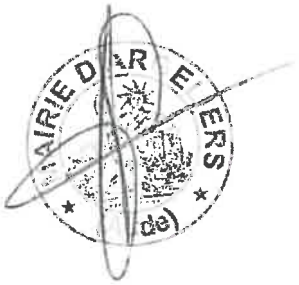
Certifié exécutoire par LETEISSIER Gérard, Le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 27/10/2023 et de la publication le 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03323-DE

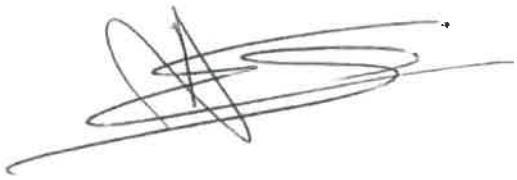
A ARGELIERS, le 27/10/2023

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire



le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le 26/10/2023
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03423-DE

Argeliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 034/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth BEFFY, Elisabeth DARROUX-OLIE, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Laurent ALBEROLA, Patrick SEYFRIED, Patricia POHER.

Absents représentés : Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickaël PROVOST procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD procuration à Myrianne DUPONT.

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : *Rénovation d'un court de tennis et du Club House – Demande de subvention auprès du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.*

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que la Commune d'Argeliers dispose actuellement de deux courts de tennis, situés à l'intersection de l'Avenue Pierre de Coubertin et de la rue Joliot Curie.

CONSIDERANT qu'en 2014, le Commune a procédé à la rénovation du court N° 1

CONSIDERANT qu'en 2017, un éclairage a été mis en place sur ce court, permettant ainsi une extension de cette activité à de nouveaux créneaux horaires

CONSIDERANT que le court N° 2 est aujourd'hui dans un état de dégradation suffisamment avancé, nécessitant la réalisation de travaux de rénovation importants.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le 26/10/2023
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03423-DE

CONSIDERANT que le Club House situé à proximité du court N°1, se trouve lui aussi dans un état de dégradation important

CONSIDERANT qu'après avoir sollicité des devis, le coût HT de rénovation de ces deux Ouvrages est fixé à 44 296,30 €, se répartissant ainsi qu'il suit :

- Rénovation du court N° 2 = 37 846,30 €
- Rénovation du Club House = 6 450,00 €

CONSIDERANT que pour boucler le plan de financement, il vous est proposé de solliciter au titre de l'Exercice 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, pour l'obtention d'une subvention, et réduire ainsi la part communale

CONSIDERANT que dans cette optique, le plan de financement pourrait être le suivant :

• Grand Narbonne (Fonds de concours)	17 718,52 €	40 %	A solliciter
• Commune	26 577,78 €	60 %	
TOTAL HT	**44 296,30 €**	**100 %**	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **Par 17 VOIX POUR et 1 ABSENTION (Patrick SEYFRIED)**

- **Approuve** le projet de rénovation d'un court de tennis et du Club House, ainsi que le plan de financement correspondant, tels que présentés ci-dessus,

- **Sollicite** la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, au titre du dispositif relatif aux Fonds de Concours, Exercice 2024, pour l'obtention d'une subvention, permettant ainsi de réduire la part d'investissement de la Commune,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier, relatif à la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

La Secrétaire de séance
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 035/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Prestation « Conseil et Assistance au recrutement » - Convention de partenariat à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude – Service Administratif

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant qu'au-delà des missions dévolues par la Loi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, cet Etablissement a développé auprès des Collectivités membres, une mission complémentaire et facultative, intitulée : « Conseil et Assistance au recrutement »,

CONSIDERANT que cette mission permet aux Collectivités de s'entourer des Services de professionnels, et ce lors des procédures de recrutement qu'elles sont amenées à lancer,

CONSIDERANT que dans ce cadre, une convention, fixant à la fois le contenu de cette mission, ses modalités organisationnelles et son coût financier, est établie entre la Collectivité et le Centre de Gestion.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB035-DE

CONSIDERANT que du fait de l'absence pour raisons médicales, de deux agents affectés au Service Administratif, il est nécessaire aujourd'hui de procéder au renforcement de ce Service, par le recrutement d'un nouvel Agent, et ce afin de maintenir un Service de qualité que les Argeliésois sont en droit d'attendre,

CONSIDERANT que dans cette optique, il est proposé d'adhérer à ce Service, initié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE moins une ABSTENTION (Patrick SEYFRIED) :**

- **Décide** d'adhérer au Service proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, intitulé « Conseil et Assistance au recrutement »,
- **Dit** que cette adhésion concerne le recrutement d'un Agent administratif à temps complet,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation « Conseil et Assistance au recrutement », correspondante, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03623-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 036/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Prestation « Conseil et Assistance au recrutement » - Convention de partenariat à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude – Services Techniques

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant qu'au-delà des missions dévolues par la Loi au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, cet Etablissement a développé auprès des Collectivités membres, une mission complémentaire et facultative, intitulée : « Conseil et Assistance au recrutement »,

CONSIDERANT que cette mission permet aux Collectivités de s'entourer des Services de professionnels, et ce lors des procédures de recrutement qu'elles sont amenées à lancer,

CONSIDERANT que dans ce cadre, une convention, fixant à la fois le contenu de cette mission, ses modalités organisationnelles et son coût financier, est établie entre la Collectivité et le Centre de Gestion.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03623-DE

CONSIDERANT que les Services Techniques de la Commune se trouvent aujourd'hui dans une situation que l'on peut qualifier de sous-effectif, au point qu'il leur est impossible de répondre aux exigences de leurs missions, au regard d'une qualité de Service que les Argeliésois sont en droit d'attendre,

CONSIDERANT qu'il est maintenant nécessaire et urgent, de procéder au renforcement de ce Service, par le recrutement d'un nouvel Agent,

CONSIDERANT que dans cette optique, il est proposé d'adhérer à ce Service, initié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE moins une ABSTENTION (Patrick SEYFRIED) :**

- **Décide** d'adhérer au Service proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, intitulé « Conseil et Assistance au recrutement »,
- **Dit** que cette adhésion concerne le recrutement d'un Agent technique à temps complet,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation « Conseil et Assistance au recrutement », correspondante, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03723-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 037/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas – Emprunt globalisé 2024

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que depuis maintenant plusieurs années, le Syndicat de Voirie de la Région de Ginestas effectue sur notre Commune certains travaux relatifs à l'aménagement et à la sécurisation de voies, chemins ou espaces publics,

CONSIDERANT que pour 2024, le programme de travaux a été estimé à 60 000 €,

CONSIDERANT que celui-ci sera consacré aux chemins communaux, ainsi qu'aux voiries du Village, notamment celles qui ont subi d'importantes dégradations, et pour lesquelles le Grand Narbonne n'interviendra pas sur les réseaux humides, durant ce mandat,

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03723-DE

CONSIDERANT que pour financer ces travaux, la Commune peut demander au Syndicat de Voirie de faire un emprunt pour son compte,

CONSIDERANT que le remboursement de cet emprunt se ferait par fiscalisation ou bien par budgétisation,

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'emprunt 2024 et sur les modalités de son remboursement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **à L'UNANIMITE MOINS 2 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA et Patricia POHER)** :

- **Demande** au Syndicat de Voirie de réaliser un emprunt de 60 000 € afin de financer les travaux du programme 2024,
- **Décide** que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation,
- **Autorise** à Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03823-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 038/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Enquant 2023 – Achat d'un fût - Convention de partenariat à conclure avec l'Association « Les Vins de Marcelin »

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant aux Conseillers que depuis maintenant plusieurs années, la manifestation de l'ENQUANT s'est enracinée dans notre paysage institutionnel, culturel et festif,

CONSIDERANT que ce moment fort et privilégié, se déroule tous les ans sur une journée, autour du 15 Août,

CONSIDERANT que pour cette année 2023, la manifestation de l'ENQUANT s'est déroulée sur deux jours, le Samedi 12 et Dimanche 13 Août,

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB03823-DE

CONSIDERANT que depuis le début du projet, la Commune d'Argeliers apporte son soutien à cette manifestation, non seulement par le versement d'une subvention de fonctionnement, au profit de l'Association organisatrice « Les vins de Marcelin », mais aussi par l'achat d'un fût lors de la vente aux enchères,

CONSIDERANT que pour ce faire, une inscription budgétaire de 2 500 € a été réservée à cet effet, sur le Budget 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE,**

- **Valide** la participation de la Commune à la vente aux enchères, qui s'est déroulée le 13 Août 2023, au cours de laquelle la Commune a procédé à l'acquisition d'un fût, et ce pour un montant TTC de 2 500 €,

- **Précise** que cette dépense est inscrite au Budget 2023,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : ..... Date de Publication : ..... ou de Notification

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05423-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 054/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Reversement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, perçue sur les Zones d'Activités Communautaires, au profit du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que par Délibération en date du 9 Décembre 2021, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, adoptait son nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

CONSIDERANT que parmi les axes de travail retenus dans ce document, figurent notamment le partage de la fiscalité économique sur les Zones d'Activités gérées par le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, ainsi que le partage de la fiscalité économique sur les installations éoliennes et photovoltaïques,

CONSIDERANT que par Délibérations successives, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne en approuvait ensuite pour chaque cas, le principe,

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05423-DE

CONSIDERANT que l'applicabilité de ces mesures de partage de fiscalité est conditionnée à l'adoption de Délibérations concordantes entre le Grand Narbonne et les Communes concernées,

CONSIDERANT que les Services du Grand Narbonne sollicite la Commune aux fins de délibérer sur le principe d'un tel partage de fiscalité économique, à la fois sur les Zones d'Activités Communautaire, et sur les installations éoliennes et photovoltaïques,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE :**

- **Approuve** le principe du reversement au profit du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, de 50 % du produit fiscal communal recalculé (à l'exclusion de l'ancien taux départemental de Foncier Bâti de 30,69 %) de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, perçu sur les Zones d'Activités Economiques gérées par le Grand Narbonne,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

la Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05523-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 055/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Reversement de la Taxe d'Aménagement, perçue sur les Zones d'Activités Communautaires, au profit du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que par Délibération en date du 9 Décembre 2021, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, adoptait son nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

CONSIDERANT que parmi les axes de travail retenus dans ce document, figurent notamment le partage de la fiscalité économique sur les Zones d'Activités gérées par le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, ainsi que le partage de la fiscalité économique sur les installations éoliennes et photovoltaïques,

CONSIDERANT que par Délibérations successives, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne en approuvait ensuite pour chaque cas, le principe,

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05523-DE

CONSIDERANT que l'applicabilité de ces mesures de partage de fiscalité est conditionnée à l'adoption de Délibérations concordantes entre le Grand Narbonne et les Communes concernées,

CONSIDERANT que les Services du Grand Narbonne sollicite la Commune aux fins de délibérer sur le principe d'un tel partage de fiscalité économique, à la fois sur les Zones d'Activités Communautaire, et sur les installations éoliennes et photovoltaïques,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE :**

- **Approuve** le principe du reversement au profit du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, de 100 % de la Taxe d'Aménagement perçut par les Communes sur les Zones d'Activités Economiques gérées par le Grand Narbonne,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

la Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05623-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 056/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Exercice 2021 – Reversement, au profit de la Commune, d'une fraction de la fiscalité économique perçue par le Grand Narbonne – Convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que par Délibération en date du 10 Février 2022, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a décidé qu'une partie du produit de la Cotisation Foncières des Entreprises (CFE), de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), serait reversée aux Communes supportant des installations éoliennes et photovoltaïques, et ce par voie conventionnelle,

CONSIDERANT qu'une convention de reversement, fixe à la fois les différentes modalités de partage et de reversement,

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05623-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE :**

- **Approuve** pour l'Exercice 2021, la convention de reversement d'une fraction de la fiscalité économique perçue par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, au profit de la Commune, suivant les modalités décrites dans ladite convention,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet, et notamment la convention correspondante.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

la Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : ..... Date de Publication : ..... ou de Notification

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05723-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 10/10/2023

Délibération N° 057/23

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 Octobre 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Stéphane MOUCHARD, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, François IZARD, Françoise MILLAUD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Mickael PROVOST, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Exercice 2022 – Reversement, au profit de la Commune, d'une fraction de la fiscalité économique perçue par le Grand Narbonne – Convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que par Délibération en date du 10 Février 2022, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a décidé qu'une partie du produit de la Cotisation Foncières des Entreprises (CFE), de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), et de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), serait reversée aux Communes supportant des installations éoliennes et photovoltaïques, et ce par voie conventionnelle,

CONSIDERANT qu'une convention de reversement, fixe à la fois les différentes modalités de partage et de reversement,

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20231019-DELIB05723-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE :**

- **Approuve** pour l'Exercice 2022, la convention de reversement d'une fraction de la fiscalité économique perçue par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, au profit de la Commune, suivant les modalités décrites dans ladite convention,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet, et notamment la convention correspondante.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

la Secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification